



COMMUNAUTE DE COMMUNES CCA 800

« Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 15
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 11 JUILLET 2016 – 20 H 30**

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 6 juillet 2016 adressée par le président
Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mille seize, le onze juillet à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil communautaire comme suit :

présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d'Huin), Jean-Philippe DESCOURVIERES, Bernard BICHET (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT, Frédéric DOLE (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d'Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) excusé(s) : Dominique FAIVRE, Carmen GIRARD, Elisabeth LEPEULE,

Absents ayant donné procuration : Gaëlle LONCHAMPT à Martine BOLE

Secrétaire de séance : Madame Maryse JEANNIN

ORDRE DU JOUR :

Rachat de la plateforme BOLE RICHARD

Ouverture des crédits

Location de la parcelle

PLATE FORME BOLE RICHARD

Concernant la plateforme acquise par l'entreprise BOLE RICHARD SARL sur la ZAE CHAMP BEGAUD à LEVIER, puis échangée avec la communauté de Communes, Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'acte d'échange signé en date du 18 juin 2013 stipule page 11 à l'alinéa « autre condition » :

"Dans le cas où la construction n'aurait pas débuté dans un délai de 2 ans à compter du présent jour, la parcelle cédée à l'entreprise BOLE RICHARD SARL sera rétrocédée à la COMMUNAUTE DE COMMUNES ALTITUDE 800 au prix de 73672.50 € H.T, soit 88112.31 € TTC."

Monsieur le président précise qu'à ce jour aucune construction n'a été édifée et demande donc la rétrocession de la parcelle au profit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le président rappelle que l'assainissement des eaux usées sur la ZAE CHAMPS BEGAUD est un assainissement individuel. L'entreprise BOLE RICHARD, dans ce cadre, a mis en place une micro station pour un cout de 6 666.25 € HT. Le président demande au conseil communautaire que cette micro station soit rachetée également.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président :

- A signer l'acte de rétrocession,
- A racheter la micro station,
- A effectuer les virements de crédits nécessaires à cette transaction,
- A procéder à toute location de la dite plateforme totale ou partielle et à signer tous documents liés à ces locations.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

Le Président,
Christian RATTE

"Espace Levier - Val d'Usiers"

BP 21 - 25270 LEVIER